



Délibération n°2023-68

Date de la convocation : 02 05 2023

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	34
Nombre de conseillers votants :	41
- dont « pour » :	41
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Fixation des tarifs pour les séjours « été » prévus par le service jeunesse

Le mardi 09 mai 2023 à 18h45

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de mai à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Habas, foyer municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Bernard DUPONT, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Thierry CALOONE, Roland DUCAMP, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, , Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Sophie ROBERT, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

Suppléants : Luc DE MONSABERT

Étaient excusés : Marie Josée SIBERCHICOT, Guy BAUBION BROYE,

Procurations : Corine DE PASSOS à Serge LASSERRE, Estelle LEVI à Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES à Fabienne LABASTIE, Marie-Hélène SAGET à Bernard MAGESCAS, Didier SAKELLARIDES à Jean-Luc SEMACOY, Liliane MARBOEUF à Isabelle DUPONT-NEAUVAIS, Sandrine DARRICAU-DUFAU à Christel ROLLO,

Absents : Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON, Régine TASTET,

Secrétaire de séance : Marie-Françoise LABORDE

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

VU la délibération n°2019-170 en date du 17 décembre 2019 fixant la participation de la Communauté de communes aux séjours proposés par les ALSH du Pays d'Orthe et Arrigans

CONSIDERANT que la Communauté des Communes donne aux familles une participation de 10% à 23% en fonction du quotient familial et des différentes aides perçues par ailleurs.

Madame la Vice-Présidente présente au Conseil Communautaire les séjours « été » prévus par le Service Jeunesse du Pays d'Orthe et Arrigans :

- Le 1° du 24 au 28 juillet 2023 à Biscarosse proposant des activités nautiques et de surf pour un prix de revient de 325,20 € par jeune
- Le 2° du 21 au 25 Aout 2023 à Lalinde en Dordogne, qui est un séjour participatif monté par les jeunes fréquentant l'espace ados durant l'année, pour un prix de revient de 324,63 € par jeune.

L'effectif prévisionnel est de 16 jeunes par séjour.

Elle indique que la participation de la communauté de Communes représentera une enveloppe minimale de 1039,73 € et maximale de 2287,40 € en fonction des grilles tarifaires ci-dessous



SEJOUR CC PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS - Service Jeunesse - Biscarosse								
séjour nautique et surf								
QUOTIENT FAMILIAL	tarif départ	% aide CCPOA	aide CCPOA	Plein tarif	RESTE A PAYER	PRIX A PAYER FAMILLE	AIDE CAF	AIDE XL
QF<357€	325,20 €	10%	32,52 €	292,68 €	15%	43,90 €	70,00 €	178,78 €
357,01<QF<449€	325,20 €	10%	32,52 €	292,68 €	20%	58,54 €	70,00 €	164,14 €
449,01<QF<567€	325,20 €	10%	32,52 €	292,68 €	30%	87,80 €	60,00 €	144,88 €
567,01<QF<786€	325,20 €	15%	48,78 €	276,42 €	42%	116,10 €	60,00 €	100,32 €
786,01<QF<820€	325,20 €	15%	48,78 €	276,42 €	55%	152,03 €	50,00 €	74,39 €
820,01<QF<905€	325,20 €	22%	71,54 €	253,66 €	70%	177,56 €	50,00 €	26,10 €
905€<QF<1500€	325,20 €	22%	71,54 €	253,66 €	100%	253,66 €	0,00 €	0,00 €
QF>1500 €	325,20 €	10%	32,52 €	292,68 €	100%	292,68 €	0,00 €	0,00 €

Règlement en 2 ou 3 fois possible - les règlements seront faits directement au trésor public

SEJOUR CC PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS - Service Jeunesse - Lalinde Dordogne								
séjour participatif jeunes sport nature et culture								
QUOTIENT FAMILIAL	tarif départ	% aide CCPOA	aide CCPOA	Plein tarif	RESTE A PAYER	PRIX A PAYER FAMILLE	AIDE CAF	AIDE XL
QF<357€	324,63 €	10%	32,46 €	292,17 €	15%	43,83 €	70,00 €	178,34 €
357,01<QF<449€	324,63 €	10%	32,46 €	292,17 €	20%	58,43 €	70,00 €	163,73 €
449,01<QF<567€	324,63 €	10%	32,46 €	292,17 €	30%	87,65 €	60,00 €	144,52 €
567,01<QF<786€	324,63 €	15%	48,69 €	275,94 €	42%	115,89 €	60,00 €	100,04 €
786,01<QF<820€	324,63 €	15%	48,69 €	275,94 €	55%	151,76 €	50,00 €	74,17 €
820,01<QF<905€	324,63 €	22%	71,42 €	253,21 €	70%	177,25 €	50,00 €	25,96 €
905€<QF<1500€	324,63 €	22%	71,42 €	253,21 €	100%	253,21 €	0,00 €	0,00 €
QF>1500 €	324,63 €	10%	32,46 €	292,17 €	100%	292,17 €	0,00 €	0,00 €

Règlement en 2 ou 3 fois possible - les règlements seront faits directement au trésor public

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

- **APPROUVE** la mise en place des séjours « été » organisés par le Service Jeunesse du Pays d'Orthe et Arrigans ;
- **APPROUVE** les grilles tarifaires ci-dessus et la participation financière de la Communauté de communes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE